

Intervention de George Ortiz, intitulée UNIDROIT, du 7.4.1998 à l'occasion des tables rondes sur le thème 'Pour un avenir du marché de l'Art' à l'Université Paris Dauphine le 7/8.4.1998.

Pourquoi suis-je ici à ce colloque? Parce que l'on m'a fait l'honneur de m'inviter. Ma présence est désintéressée et je suis ici par idéalisme.

Comme j'ai prêté ma collection aux musées de l'Ermitage à St. Pétersbourg, du Pouchkine à Moscou, à la Royal Academy de Londres, et au Altes Museum de Berlin et que depuis 1954, j'ai prêté à une soixantaine de grandes expositions archéologiques dans les musées les plus importants et à une trentaine d'expositions d'arts ethnographiques, donc, qu'on le veuille ou pas, puisque UNIDROIT n'est pas rétroactif, ma collection ainsi que celle de Jean-Paul Barbier qui a le Musée Barbier - Müller sont hors de la mainmise de la Convention d'UNIDROIT.

Permettez-moi de dire quelques mots sur l'art puisque c'est de l'art qu'il s'agit et qu'Unidroit veut régler.

L'art est un dénominateur commun.

Le poète Longfellow dans son Hyperion 1839 a dit "La nature est la révélation de Dieu ; l'art est la révélation de l'Homme".

Il se peut que ce besoin du divin est de l'essence de l'Homme de la même façon que l'art est de son essence. Mais l'art est aussi la mémoire de l'Humanité.

L'art est essentiel à l'existence de l'Homme. La création artistique est d'une dimension universelle présente dans toutes les cultures et, grâce à la beauté, elle exalte et contribue à l'espoir et à la compréhension entre les êtres humains.

Elle est une expression de la créativité et de l'imagination humaine.

L'art est au travers des cultures et au travers du temps.

L'art est une projection de l'ego, un désir de survie, un besoin de beauté et d'absolu. Après tout, n'est-il pas la manifestation matérielle des plus nobles sentiments de l'Homme, un dépassement de soi-même? Une expression d'idéalisme visionnaire mais inoffensif, essentiel à son existence et à sa survie.

L'art est un dénominateur commun dans la mesure où il est essentiel à notre compréhension du passé, et il y a un besoin du passé pour ancrer le présent.

Puisque je suis certain que nous sommes tous d'accord que l'art est de l'essence de l'Homme et le plus grand ambassadeur de compréhension parmi les peuples, unique dans sa capacité de relier, parlons d'Unidroit qui va dans le sens opposé et portera une atteinte irrémédiable à ce qui a toujours été l'un des plus grands bienfaiteurs de l'Humanité.

Des règles de comportement concernant l'art ont pris leur essor après la 2ème guerre mondiale avec la convention de La Haye de 1954. Celle-ci avait pour but de protéger la propriété culturelle de tous les peuples, l'héritage culturel de l'Humanité, des dégâts de la guerre.

Elle fut suivie en 1970 à l'instigation des pays du Tiers-Monde et des pays source qui se plaignaient de pillages et de vols, par la convention de l'Unesco.

Cette convention "concerne les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés dites illicites des biens culturels". Bien que ratifiée entre 1970 et 1995 par quelques 82 nations, elle n'a pas atteint son but. Ainsi, en 1984, l'Unesco donna naissance à UNIDROIT.

Ici, l'emphase est sur la rétention et le rapatriement. Le rejet du marché et l'aversion envers le commerce de l'art.

Dans son préambule, il établit :

"Convaincu de l'importance fondamentale de la protection du patrimoine culturel et des échanges culturels pour promouvoir la compréhension entre les peuples, et la diffusion de la culture pour le bien-être de l'humanité et le progrès de la civilisation" "..... préoccupés par le" "commerce" illicite des biens culturels et les dommages "qui en résulte "..... pour le patrimoine commun de tous les peuples, ...". Renforcer et promouvoir ce qui précède et lutter "contre le trafic illicite des biens culturels...".

Qui ne serait pas d'accord? Cela a l'air merveilleux !

Mais la propriété culturelle est victime de préjudices, de rhétorique et de désinformation. Aucune distinction n'est faite entre le vol et l'exportation illégale.

UNIDROIT n'explicite pas le vol, terme dont la définition ne tient compte d'aucune réalité.

Mais la réalité de la réglementation est une hypocrisie morale dont les conséquences vont à l'encontre des buts prétendus. C'est cela qui est important.

Par exemple, pour l'archéologie, qu'UNIDROIT cible, elle ne mentionne que la fouille illicite etc. et jamais la trouvaille accidentelle due au colossal développement économique que le monde connaît depuis 50 ans : constructions, autoroutes, irrigations agricoles, et j'en passe. Source de plus de 80 % des objets de ce type qui arrivent sur le marché. Qui d'ailleurs n'est que de 1 % du marché mondial de l'art.

Sans débouchés, ces pièces archéologiques seraient immanquablement détruites. S'il est exact que l'existence du marché stimule la fouille clandestine et la perte de contexte (d'ailleurs souvent inexistant), en contrepartie le marché sauve une masse infiniment plus importante d'objets.

UNIDROIT dans son approche idéologique et simpliste englobe tous les arts. Ne différencie pas entre la déprédation et le vol dans les sites, patrimoines mondiaux (tels que Borobudur, Angkor Vat, Pagan pour ne mentionner que trois exemples), le pillage du Musée de Kaboul, la trouvaille accidentelle, l'exportation sans autorisation.

UNIDROIT a cédé aux revendications des pays source et s'est fourvoyé, dupé par l'idéologie : l'idée utopique que chaque objet créé avait sa localisation parfaite et naturelle et doit rester in situ, négligeant de se rendre compte que beaucoup d'art a été fait pour le commerce et sur commission.

La priorité est donnée à l'intérêt national de rétention plutôt qu'aux considérations de conservation, de vérité et d'accès.

La culture a toujours été internationale.

La convention UNIDROIT dit qu'elle veut "maintenir" un rôle approprié pour le commerce à l'intérieur de règles légales. Mais le commerce d'œuvres d'art non archéologiques dans toutes ses formes, de toutes les cultures et civilisations, jusqu'au jour présent, sera contrôlé par la nécessité de licences d'exportation et d'importation, à l'obéissance au doigt et à l'œil, au caprice justifié ou pas, de bureaucrates, technocrates, officiers des douanes, autorités policières nantis du pouvoir ou habilités à décider et/ou agir.

Si UNIDROIT est ratifiée, sauf quelques objets d'anciennes collections rapidement taries, **aucun** commerce licite en œuvres archéologiques ne sera possible.

Est-ce pensable que l'Inde et la Chine, 2/5ème de la population mondiale, n'auront jamais un jour un musée national avec des œuvres d'art sumérien, égyptien, grec, romain et byzantin, qui leur permettraient de comprendre ce que nous sommes ? La naissance spirituelle qui a lieu en Grèce avec la démocratie qui en découle, la notion d'éthique, de responsabilité individuelle, de sens civique. Ou est-ce que ne pouvant nous comprendre, elles ne risquent pas un jour de nous détruire ? Et nous l'aurons mérité.

N'importe quel objet exporté sans permis est considéré comme illicitement exporté et assimilé au vol. La définition d'un objet culturel est tellement extensible qu'elle permettra n'importe quel abus.

Quelques mots sur l'idée de patrimoine national.

La notion de patrimoine national est une approche qui a débuté à la suite de la Révolution française et du poète romantique Byron dans sa croisade pour assister les Grecs dans leur lutte pour l'indépendance avec comme conséquences l'attribution d'un caractère national aux objets de la culture.

Cette approche conforte le nationalisme qui d'après moi est une expression de peur et d'insécurité ; notion qui à mon avis si vous le permettez devrait être dépassée dans l'Europe et le monde d'aujourd'hui et de demain.

Le nationalisme divise et est réactionnaire. Il a donné naissance au concept du *Volksgenosse* (l'homme qui partage votre sang, votre langue, votre histoire et vos aspirations nationales) : le fondement du nazisme.

C'est ainsi que le *mana* des Polynésiens ou "esprit de vie" qui peut habiter l'art à été approprié et est devenu celui d'une nation.

Ne pourrais-je pas dire que les restes des cultures anciennes -- Egypte, Grèce, Mexique par exemple -- n'ont aucune fonction contemporaine, religieuse, cérémonielle ou communautaire sauf d'appartenir à l'Humanité.

Alors pourquoi UNIDROIT ?

Sous la pression et la revendication des pays source et du Tiers-Monde, souvent d'anciennes colonies. Réaction d'amour-propre, projection de l'ego.

L'UNESCO, sans consulter les artistes, ceux qui après tout créent l'art, sans consulter les collectionneurs qui aiment et sauvent l'art et qui servent une fonction sociale en tant que filtre vers les collections publiques, sans consulter les marchands qui permettent l'échange des objets, sans consulter des conservateurs de Musées, sauf quelques représentants de l'ICOM triés sur le volet pour leur approche conforme à l'idéologie poursuivie, a chargé les plus éminents juristes d'unifier le droit mondial traitant de l'art.

Quelle gageure, quel fascinant défi ! Concilier le droit anglo-saxon et le Code Napoléon.

Unifier toutes les juridictions des pays du monde.

Leurs travaux devaient amener à quoi ? Et dans quel but ?

Ont-ils commencé par s'enquérir et étudier le sujet dont il s'agit ?

L'art dans le monde : d'où vient-il, à quoi sert-il, à qui appartient-il et pourquoi ?

Dans la morale et dans la pratique. Ces deux aspects sont-ils conciliables ?

Non ! Ils n'ont pas cherché, ils se sont lancés. Et après 11 ans, leurs travaux étaient inconnus de presque tout le monde concerné sauf eux-mêmes, les représentants de l'UNESCO pour le sujet dont il s'agit, les représentants d'UNIDROIT et pas mal d'archéologues. Finalement, après conférence sur conférence, après réunion sur réunion, dans les dernières 20 minutes de deux semaines à Rome en Juin 95 ils ont obtenu des participants épuisés et exacerbés les signatures de 22 pays.

Depuis cette date, le Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire de l'Assemblée parlementaire exige et fait toute pression pour que les Parlements nationaux ratifient la convention UNIDROIT.

Réfléchissez. Il s'agit de l'humanité toute entière et de son avenir, et dans un procédé qui n'a rien de démocratique, dirigé par des bureaucrates non élus, la question de l'art primordiale et essentielle à l'Homme sera décidée de cette façon !

UNIDROIT n'impose aucune obligation aux pays source, aux pays revendicateurs et autres, de s'occuper eux-mêmes de leur patrimoine.

N'oublions pas que ce sont leurs citoyens qui spolient leurs monuments, ce sont leurs citoyens qui volent dans leurs musées, ce sont leurs citoyens qui revendent les objets qu'on leur rend. Ce sont leurs citoyens qui souvent avec la complicité ou la participation des autorités politiques, policières et douanières, enfreignent leurs lois et n'ont pas un comportement éthique et civique par rapport à l'art dans leurs pays.

Mais à leurs excuses pourquoi l'auraient-ils ?

Puisque souvent les ethnies ont changé, les religions ont changé, les frontières ont changé et ils n'ont que peu ou aucun rapport avec ceux qui dans le passé ont fait ces arts.

Les musées d'Afrique ont été élaborés par les Européens, ne sommes-nous pas encore une fois en train de coloniser ces pays d'Afrique par notre approche idéologique, par notre façon de faire et de voir ?

Pour beaucoup d'Africains, leurs sculptures, œuvres d'art à nos yeux, sont considérées comme un blocage au progrès matériel et à la modernisation de leur pays. Par contre, pour tous ceux qui croient encore à la magie et à l'animisme inhérent à ces œuvres, les voir derrière des vitrines de musées les dérangent et les rend mal à l'aise.

UNIDROIT semble ignorer la destruction massive due aux agissements de gouvernements : la destruction des vieilles villes en Chine ou la construction du barrage des Trois Gorges, déplaçant 2 millions d'habitants et inondant une surface sur 600 km de longueur et 200 de large, richesses archéologiques insoupçonnées. Peut-être que dans cette partie du Yang-tsé où dix mille années d'histoire vont disparaître sous prétexte de progrès économique, nous perdrons une cinquième grande civilisation qui a fleuri au 3ème millénaire av. J.-C., comme celle de l'Euphrate, du Nil, du Fleuve Jaune et de l'Indus. En Grèce, le nouvel aéroport de Spata et la destruction de la citadelle de Zaghani (4.500 av. J.-C.) sans parler du métro que l'on construit sous Athènes.

UNIDROIT ne se pose pas la question si le rétentionisme protège effectivement les objets. La réponse est non. Généralement, la réalité est une attention destructrice et une possession négligente.

UNIDROIT ne peut rien faire pour ce qui se passe à l'intérieur d'un pays. Les Espagnols étaient dans la légalité et dans la ligne idéologique de leur époque lorsqu'ils brûlaient tous les manuscrits mayas et fondaient l'art en or pour le métal. Si UNIDROIT avait existé à l'époque, elle n'aurait rien pu faire, pas plus qu'elle n'aurait pu le faire lorsque la Révolution Culturelle en Chine entre 1967 et 1976 a détruit 90 % des richesses artistiques et architecturales.

Au Tibet, l'on a rasé presque la totalité des 6.000 monastères et l'on a brûlé la bibliothèque médicale de Lhassa qui contenait plus de mille ans d'histoire médicale continue, provenant de presque tout le continent asiatique, Inde et Chine. Les statues cassées et pillées, UNIDROIT ratifiée ne pourrait rien faire.

Le musée de Kaboul a subi des pillages dûs à la guerre.

Les Islamistes ne respectant que les formes et les écritures coufiques, la représentation humaine ou animale est détruite.

C'est uniquement dans l'espoir d'en tirer beaucoup d'argent que l'extraordinaire ensemble des ivoires de Begram a été sauvé et transporté au Pakistan.

Contrairement à la désinformation selon laquelle les marchands cupides soi-disant comme des vautours attendaient l'occasion, ces œuvres exceptionnelles sont en train de se détruire dans des sacs ou valises, cassés et recollés avec du scotch, se désagrégeant parce que leurs détenteurs ne trouvent pas d'acheteur. Une seule plaquette aurait paraît-il trouvé preneur sur le marché de Londres.

UNIDROIT ignore le rôle primordial de la sauvegarde de l'art par sa DISSEMINATION. Bien au contraire, elle y est opposée, elle va à son encontre. La dissémination sauve ainsi une partie du patrimoine mondial de la culture des destructions dues aux instabilités inhérentes à notre planète : tels que cataclysmes naturels, guerres religieuses et idéologiques, révolutions, et j'en passe.

UNIDROIT perd de vue que l'essentiel pour l'art est qu'il soit préservé. Il y a une obligation de conserver, protéger, restaurer, exposer, publier et partager.

PRESERVATION, VERITE et ACCES sont essentiels.

Et en fin de compte UNIDROIT est totalement contraire au principe d'un marché libre et du commerce.

Et puisqu'il s'agit d'art, UNIDROIT ne fait aucune mention des contrefaçons et des objets faux et comme l'a dit le Professeur Merryman : "Tout ce qui est significatif concernant les objets culturels découle de leur authenticité."

Et puis-je terminer en disant ce que j'ai déjà dit par le passé : l'art est beaucoup plus que commerce. L'art est la manifestation matérielle de la plus noble expression de l'Homme ; c'est un idéalisme rendu matière, c'est un message. C'est un message de communication, nous essayons de faire un monde où les idées circulent et l'expression de ces idées manifestées à travers l'art doivent aussi circuler librement.

La ratification de la législation d'UNIDROIT sera moralement déplorable, contre-productive dans la pratique et criminelle dans ses conséquences pour la culture mondiale.

George Ortiz
Humaniste et Collectionneur